

tenue sous la présidence de Monsieur Silvestre-Toussaint-Fortesa, assisté(e)
de Monsieur Holzer et Monsieur Combot, Conseillers
En présence de Madame Sorin, Rapporteuse publique
Madame Martin, Greffière

13 heures 30

01) DOSSIER N° 2002932 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire condamner la ville de Cannes à minima à la somme de 3,900,000 euros en réparation du préjudice né du refus de permis et ayant comme résultat l'impossibilité de vendre son terrain en état constructible sise 186 boulevard de Myrthes.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE SORIM	CABINET GRANGE - MARTIN - RAMDENIE
Défendeur	COMMUNE DE CANNES	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI

02) DOSSIER N° 2202064 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Annulation arrêté n° 2022-165 du préfet des Ipes-Maritimes portant délégation de l'exercice du droit de préemption à l'office public de l'habitat Cannes Pays de Lérins pour l'aquisition d'un appartement sis 6 rue de la Verrerie à Cannes ensemble la délibération portant décision de préemption

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	BPI SOCIETE D'EXPLOITATION RESIDENCE HOTELIERE VILLA MAUPASSANT	MACHETTI - CREPEAUX - VERGERIO MACHETTI - CREPEAUX - VERGERIO
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CANNES PAYS DE LERINS	PREFET SCP LYON-CAEN, THIRIEZ

13 heures 30

03) DOSSIER N° 2201133 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Annuler la décision de rejet implicite de refus de demande d'abrogation partielle du PLUM approuvé par délibération du 25/10/2019 en vue uniquement du changement de zonage, très limité, concernant la partie de parcelle MD 229 (Commune de NICE) afin que la partie NB hors tramage EBC soit supprimée au profit d'un classement conforme en UZa4

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED]	SCP LIZEE-PETIT-TARLET
Défendeur	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	SCP LIZEE-PETIT-TARLET SELARL ITINERAIRES AVOCATS - CADOZ-LACROIX-REY-VERNE

04) DOSSIER N° 2100387 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Annulation permis de construire modificatif n°PC00611318 H 001 M02 délivré le 15 juillet 2020 à M. [REDACTED] sur la commune de Sainte-Agnès

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED]	ABIB GERARD (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINTE-AGNES	Maître LAYET Marc Monsieur ARDICLI Yusuf

05) DOSSIER N° 2100966 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire RENVOI TA PARIS - Annulation décision du ministère de la transition écologique en date du 08/10/2020 refusant l'utilisation du titre de paysagiste concepteur à M. [REDACTED]

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED]	SCP E. MONCHO - E. VOISIN-MONCHO
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES	

13 heures 30

06) DOSSIER N° 2202005 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annuler pour excès de pouvoir la décision du Préfet des Alpes-Maritimes du 17/02/2022 de retrait de l'autorisation administrative du 18 mai 2018 de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED] <i>SENAD!</i>	AVOCALEX (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET

07) DOSSIER N° 2203092 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Annulation refus de permis de construire n° PC 0608821 S0159 délivré le 22/12/2021 par le maire de Nice

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI MEDITERRANEE	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI
Défendeur	COMMUNE DE NICE	MAIRE

08) DOSSIER N° 2303009 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté municipal de la ville de Nice du 19 avril 2023 portant refus PC 06088 22 S 0325 en vue de la construction d'un ensemble de logements collectifs (trois bâtiments de 84 logements, 26 sociaux), avec crèche et commerces en rez-de-chaussée + démolition du bâti existant 115 route de Canta Galet

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI MEDITERRANEE	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI
Défendeur	COMMUNE DE NICE	MAIRE

09) DOSSIER N° 2204038 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Demande indemnitaire de 2500 € représentant la valeur locative du bien dont ils ont été illicitement privés à compter du 1/08/2019

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED]	Maître LAMBERT Henri-Charles
Défendeur	COMMUNE DE FALICON	SELARL ORENGO-MICAULT

13 heures 30

10) DOSSIER N° 2303075 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annulation permis de construire n° PC 006060 23S0005 délivré le 2 mai 2023 par le maire de Falicon à la SCI Domaine des Oliviers (construction 5 maisons 652 route de l'aire Saint-Michel)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	██ ██	Maître COTTRAY-LANFRANCHI Catherine Maître COTTRAY-LANFRANCHI Catherine
Défendeur	COMMUNE DE FALICON SCI LE DOMAINE DES OLIVIERS	SELARL ORENGO-MICAULT Maître AIM Léa-Sylvia

11) DOSSIER N° 2005427 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté de retrait du 6 juillet 2020 pris par le Préfet des AM et la décision de rejet implicite du recours gracieux formé le 3 septembre 2020 en vue de la construction d'un hôtel avec parkings en sous-sol sur un terrain sis 19 rue Marie Bashkirseff à Nice (hotel)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LES DUNES DE FLANDRES	CABINET SZEPE TOWSKI
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
Observateur	COMMUNE DE NICE	MAIRE

12) DOSSIER N° 2103278 *RENVOI* RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annulation arrêté du maire d'Aspremont en date du 4 janvier 2021 retirant le permis de construire accordé tacitement le 8 octobre 2020

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	██	CABINET SZEPE TOWSKI
Défendeur	COMMUNE D'ASPREMONT	Maître PARRIAUX Virginie

13 heures 30

13) DOSSIER N° 2303840 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire refus de permis de construire valant permis de démolir pris par le maire de Nice au nom de l'Etat le 9 mars 2023, suivi de la décision implicite de rejet du 23 juin 2023 en vue de la construction de 37 logements collectifs, commerces et locaux techniques et industriels sur un terrain sis 131 Boulevard des Jardiniers.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAGEC MEDITERRANEE	CABINET SZEPETOWSKI
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
Observateur	COMMUNE DE NICE	MAIRE

14) DOSSIER N° 2304713 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté de refus de permis de construire n° 006083 22 H0023 d'un bâtiment mixte sur un terrain sis 4-6 impasse Botta à Menton en date du 2 mai 2023 rapportant pour fraude une décision tacite du 16/11/2022

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	RL CONSEILS	DELPLANCKE-POZZO DI BORGO-ROMETTI & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MENTON	MAIRE

15) DOSSIER N° 2106658 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annuler la décision de non opposition de la Commune de NICE au nom de l'Etat en date du 24 novembre 2021, faisant suite à la déclaration préalable de travaux N° 00608821S1256 portant sur l'aménagement d'une aire de stationnement, d'un système de rétention des eaux pluviales et modification de clôture au 33 chemin du Cal de Spagnol à 06200 NICE.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	Maître NORDMANN Benoit
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
	████████████████████	JUDICIAL
Observateur	COMMUNE DE NICE	MAIRE

13 heures 30

16) DOSSIER N° 2201893 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire annuler la décision de rejet implicite en date du 15/01/2022 par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes suspend son habilitation individuelle en qualité de professionnel de l'automobile, enregistrée sous le n° 248518 permettant les opérations d'immatriculation dans le SIV

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SW ASSOCIES	CHABRI
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET

17) DOSSIER N° 2201735 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Annulation décision du directeur inter-régional de la mer Méditerranée déclarant le requérant inapte à la navigation professionnelle

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	████████████████████
Défendeur	DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MEDITERRANEE PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR ET DES BOUCHES-DU-RHONE	DIRECTEUR
Observateur	DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DE LA MER SUD-ATLANTIQUE	

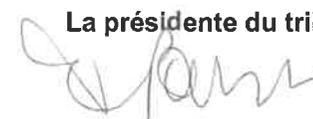
18) DOSSIER N° 2203879 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Annulation titre de recette de 138 euros émis par la métropole Nice Côte d'Azur suite à des dépôts de déchets non autorisés sur la voie publique

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COUSTENOBLE AZUR	████████████████████
Défendeur	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	PRESIDENT

Arrêté le 13/05/2024

La présidente du tribunal



Marianne POUGET

tenue sous la présidence de Monsieur Silvestre-Toussaint-Fortesa, assisté(e)
de Monsieur Holzer et Madame Cueilleron, Conseillers
En présence de Madame Sorin, Rapporteuse publique
Madame Martin, Greffière

14 heures 15

01)	DOSSIER N° 2304927	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa
Titre de l'affaire	Annuler la décision explicite du 9 août 2023 par laquelle l'ANDPC rejette le recours gracieux formé et confirme sa décision du 18 avril 2023 par laquelle l'ANDPC sollicite le remboursement des sommes versées au titre des frais pédagogiques des sessions d'actions dispensées par l'organisme FORMALLIANCE pour un total de 3 135 euros	
Demandeur	Nom des parties ASSOCIATION FORMALLIANCE ████████████████████	Représentants des parties SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	████████████████████
02)	DOSSIER N° 2304929	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa
Titre de l'affaire	Annuler la décision explicite du 9 août 2023 par laquelle l'ANDPC rejette le recours gracieux formé par AMIFORM PACA et confirme sa décision du 18 avril 2023 par laquelle l'ANDPC sollicite le remboursement des sommes versées au titre des frais pédagogiques des sessions d'actions dispensées par l'organisme DPC AMIFORM pour un total de 2 090 euros	
Demandeur	Nom des parties ASSOCIATION AMIFORM PACA M ████████████████████	Représentants des parties SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	████████████████████

14 heures 15

03)	DOSSIER N° 2304930	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa
Titre de l'affaire	Annuler la décision explicite du 9 août 2023 par laquelle l'ANDPC rejette le recours gracieux formé par AMIFORM et confirme sa décision du 18 avril 2023 par laquelle l'ANDPC sollicite le remboursement des sommes versées au titre des frais pédagogiques des sessions d'actions dispensées par AMIFORME pour un total de 1 995 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION AMIFORM ████████████████████	SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	████████████████████
04)	DOSSIER N° 2305786	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa
Titre de l'affaire	Annuler la décision de l'ANDPC du 3 octobre 2023 rejetant le recours formé par l'association AMIFORM et confirme sa décision du 18 avril 2023 par laquelle l'ANDPC sollicite le remboursement des sommes versées au titre des frais pédagogiques des sessions d'actions dispensées par AMIFORM pour un total de 1995 €	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	AMIFORM ████████████████████	SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	████████████████████
05)	DOSSIER N° 2305787	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa
Titre de l'affaire	Annuler la décision explicite du 3 octobre 2023 rejetant le recours gracieux et confirmant sa décision du 18 avril 2023 par laquelle l'ANDPC sollicite le remboursement des sommes versées au titre des frais pédagogiques des sessions d'actions dispensées pour un montant de 2 090 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	AMIFORM PACA ████████████████████	SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	████████████████████

14 heures 15

06) DOSSIER N° 2305788 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annuler la décision explicite du 3 octobre 2023 rejetant le recours gracieux et confirmant sa décision du 18 avril 2023 par laquelle l'ANDPC sollicite le remboursement des sommes versées au titre des frais pédagogiques des sessions d'actions dispensées pour un montant de 3 135 euros

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FORMALLIANCE [REDACTED]	SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	[REDACTED]

07) DOSSIER N° 2203095 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation décision de l'agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) refusant le paiement de la session n°3 de l'action DPC 14522100007 S3 intitulée "prise ne charge des risques de l'exposition aux rayonnements ionisants et champs électromagnétiques"

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED] FORMALLIANCE	SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	[REDACTED]

08) DOSSIER N° 2204233 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annuler la décision implicite de rejet du 19 juillet 2022 de l'ANDPC d'un montant de 1045 euros au titre de l'acion DPC EL n°14522100004

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED] ASSOCIATION FORMALLIANCE	SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	[REDACTED]

14 heures 15

09) DOSSIER N° 2204406 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire annuler la décision implicite de rejet en date du 19 juillet 2022 suite au recours gracieux tendant à l'annulation de la décision du 15 mars 2022 portant refus du règlement du solde DPC 14522100003, S1 du 21/12/2021 intitulé "DPC EL le patient tabagique"

Nom des parties **Représentants des parties**

Demandeur [REDACTED] SELARLU VIDAL AVOCATS

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU FORMALLIANCE SELARLU VIDAL AVOCATS

Défendeur AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU [REDACTED]

10) DOSSIER N° 2204407 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annuler la décision implicite de rejet en date du 19 juillet 2022 suite au recours gracieux, tendant à l'annulation de la décision du 15 mars 2022 portant refus du règlement du solde DPC 14522100006S1 du 21/12/2021 intitulé "DPC EL prise en charge des risques de l'exposition à des agents CMR"

Nom des parties **Représentants des parties**

Demandeur [REDACTED] SELARLU VIDAL AVOCATS

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU FORMALLIANCE, SELARLU VIDAL AVOCATS

Défendeur AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU [REDACTED]

14 heures 15

11) DOSSIER N° 2204420 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire annuler la décision implicite de rejet en date du 19 juillet 2022 suite le recours gracieux tendant à l'anulation de la décision du 12 janvier 2022 et ainsi obtenir qu'il soit ordonné à l'ANDPC de procéder au paiement de l'action DPC n°4522100005 intitulée «EL_Prescription et exploitation des données de l'hémogramme_Lignée leucocytaire ».

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████ ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU FORMALLIANCE,	SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	████████████████████

12) DOSSIER N° 2204421 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire décision implicite de rejet en date du 19 juillet 2022 suite recours gracieux tendant à l'anulation de la décision du 17 janvier 2022 de procéder au paiement de l'action DPC n°14522100004 «EL_Prescription et exploitation des données de l'hémogramme_Lignée érythrocytaire».

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M. CARRALU ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU FORMALLIANCE,	SELARLU VIDAL AVOCATS SELARLU VIDAL AVOCATS
Défendeur	AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	████████████████████

14 heures 15

13) DOSSIER N° 2204503 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire annulation de la décision implicite de rejet en date du 19 juillet 2022 suite rejet du recours gracieux tendant à l'annulation de la décision du 12 janvier 2022 et ordonner de procéder au règlement intégral de l'action DPC n°4522100005 intitulée « EL_Prescription et exploitation des données de l'hémogramme_Lignée leucocytaire » d'un montant 1045 euros.

Demandeur **Nom des parties** ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU FORMALLIANCE
Représentants des parties SELARLU VIDAL AVOCATS

Défendeur **Nom des parties** [REDACTED]
AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU
Représentants des parties SELARLU VIDAL AVOCATS
[REDACTED]

14) DOSSIER N° 2106162 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation demande de restitution d'indu d'indemnisation versé pour perte de revenus dans le cadres de formations de DPC

Demandeur **Nom des parties** [REDACTED]
Représentants des parties [REDACTED]

Défendeur **Nom des parties** AGENCE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU
Représentants des parties [REDACTED]

15) DOSSIER N° 2203722 RAPPORTEURE: Madame Sophie Cueilleron

Titre de l'affaire Annulation décision du 15/06/2022 portant sur le déréfencement de la société GREENBULL CAMPUS pour une durée de 9 mois et enjoindre la Caisse des dépôts dans un délai de 5 jours de procéder à nouveau au référencement de ladite société sous astreinte de 500 euros par jour de retard

Demandeur **Nom des parties** GREENBULL CAMPUS FRANCE
Représentants des parties JURCO SEL D'AVOCATS

Défendeur **Nom des parties** CAISSE DE DEPOT ET CONSIGNATIONS SERVICE JURIDIQUE ET FISCAL
Représentants des parties SELARL ADDEN

14 heures 15

16) DOSSIER N° 2201821 RAPPORTEURE: Madame Sophie Cueilleron

Titre de l'affaire annuler l'arrêté du 3 novembre 2021 par lequel la commune de LA BOLENNE VESUBIE a accordé un permis de construire n° 0602021M001 en vue de l'agrandissement d'une maison d'habitation avenue Charles Romersa

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	ASSOCIATON DAGHERO - DUBOIS ASSOCIATON DAGHERO - DUBOIS ASSOCIATON DAGHERO - DUBOIS ASSOCIATON DAGHERO - DUBOIS
Défendeur	COMMUNE DE LA BOLLENE-VESUBIE [REDACTED] re	Maître MOUCHAN MARIE-CHRISTINE SELARL ASSO - CHRESTIANE CONBEL

17) DOSSIER N° 2202680 RAPPORTEURE: Madame Sophie Cueilleron

Titre de l'affaire Annulation de la décision de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille en date du 10 mai 2022 confirmant la décision de la commission de discipline de la maison d'arrêt de Grasse du 13 avril 2022

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED]	Maître LENDOM Rosanna
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	

18) DOSSIER N° 2202424 RAPPORTEURE: Madame Sophie Cueilleron

Titre de l'affaire annulation d'un refus d'autorisation de déclaration préalable n° 06029 21 0573 du 21/12/2021 portant ur construction piscine + régularisation d'une terrasse de 26 m² 2 & 4 Avenue de Bellevue

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	BS INVEST COTE D'AZUR	BROGINI & GRECH AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CANNES	MAIRE

14 heures 15

19)

DOSSIER N° 2205065

RAPPORTEURE: Madame Sophie Cueilleron

Titre de l'affaire Annuler la décision du 10 octobre 2022 confirmant celle prononcée par la Commission de discipline de la Maison d'Arrêt de GRASSE le 21 septembre 2022

Nom des parties

Demandeur

████████████████████

Défendeur

MINISTERE DE LA JUSTICE

Représentants des parties

Maître LENDOM Rosanna

Arrêté le 13/05/2024

La présidente du tribunal



Marianne POUGET

tenue sous la présidence de Monsieur Silvestre-Toussaint-Fortesa, assisté(e)
de Monsieur Holzer et Madame Cueilleron, Conseillers
En présence de Madame Sorin, Rapporteuse publique
Madame Martin, Greffière

15 heures 00

01)	DOSSIER N° 2306103	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 27 novembre 2023 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours -ressortissante philippine née le 05/08/1990-	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED]	Maître TRAVERSINI Magali
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	
02)	DOSSIER N° 2400786	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 15 janvier 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours -ressortissante philippine née le 18/01/1983-	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED]	Maître TRAVERSINI Magali
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	
03)	DOSSIER N° 2302986	RAPPORTEUSE: Madame Sophie Cueilleron
Titre de l'affaire	Annuler la décision par laquelle le préfet des AM a implicitement rejeté la demande de titre de séjour -ressortissante philippine née le 24/05/1978-	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	[REDACTED]	Maître TRAVERSINI Magali
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

15 heures 00

04) DOSSIER N° 2303007 RAPPORTEUR: Madame Sophie Cueilleron

Titre de l'affaire annuler la décision implicite de refus suite à la demande d'admission au séjour en date du 14 décembre 2022 - ressortissant de nationalité philippine né le 9/01/1962

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	Maître TRAVERSINI Magali
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

05) DOSSIER N° 2305640 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire OPJ - Annulation de l'arrêté du 7 décembre 2021 rejetant la demande de renouvellement de la carte de résident - ressortissant tunisien né le 21 septembre 1985

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	Maître ROSSLER Frédéric
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

06) DOSSIER N° 2401240 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire OPJ : Annulation de la décision de refus de titre de séjour du 8 novembre 2021 - ressortissante géorgienne née le 6 avril 1958

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	Maître CHARAMNAC Léa
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

07) DOSSIER N° 2306220 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 11 septembre 2023 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours -ressortissante tunisienne née le 11/08/79-

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	Maître JAIDANE Riadh
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

15 heures 00

08) DOSSIER N° 2301583 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Annuler la décision par laquelle le préfet des AM a implicitement rejeté la demande d'admission au séjour -ressortissante marocaine née le 11/04/1983-

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur [REDACTED]
Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

RICCIOTTI GIORGIA (Cour)

09) DOSSIER N° 2302568 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissante algérienne née le 28/06/99 + 1 500 € article L.761-1 du CJA + article 37

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur [REDACTED]
Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

HELALI KAIS (Cour)

10) DOSSIER N° 2401032 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire refus de séjour explicite + OQTF - ressortissante géorgienne née le 23/02/67 + 1 000 € article L.761-1 du CJA + article 37

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur [REDACTED]
Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Maître GOSSA Arnaud

11) DOSSIER N° 2400840 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire refus de séjour explicite + OQTF - ressortissante géorgienne née le 29/05/78 + 1 000 € article L.761-1 du CJA + article 37

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur [REDACTED]
Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Maître GOSSA Arnaud

15 heures 00

12) DOSSIER N° 2400933 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire refus de séjour explicite + OQTF - ressortissant gambien né le 01/01/91 + 1 200 € article L.761-1 du CJA

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Maître TERZAK-GERACI Samah

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

13) DOSSIER N° 2400512 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 8 janvier 2024 portant refus de titre et obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours -ressortissant tchadien né le 12/4/2004

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Maîtres DJIERDJIAN Endza

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

14) DOSSIER N° 2301891 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissant tunisien né le 14/06/04 + 1 500 € article L.761-1 du CJA

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

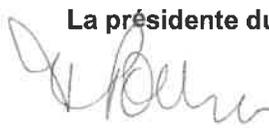
DARMON David André

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Arrêté le 13/05/2024

La présidente du tribunal


Marianne POUGET

tenue sous la présidence de Monsieur Silvestre-Toussaint-Fortesa, assisté(e)
de Monsieur Holzer et Monsieur Combot, Conseillers
En présence de Madame Sorin, Rapporteuse publique
Madame Martin, Greffière

15 heures 45

01) DOSSIER N° 2400087 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 13 décembre 2023 portant refus de titre et obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours -ressortissant tunisien né le 26/08/1988-

Nom des parties

Demandeur

████████████████████

Représentants des parties

CABINET CICCOLINI J. & C.A

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

02) DOSSIER N° 2400267 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 19 décembre 2023 portant refus de titre et obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours -ressortissante tunisienne née le 15/02/1981-

Nom des parties

Demandeur

████████████████████

Représentants des parties

CABINET CICCOLINI J. & C.A

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

03) DOSSIER N° 2306458 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire OPJ - Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 16 mai 2022 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours -ressortissant tunisien né le 10/05/1976-

Nom des parties

Demandeur

████████████████████

Représentants des parties

CABINET CICCOLINI J. & C.A

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

15 heures 45

04) DOSSIER N° 2304553 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annuler la décision par laquelle le préfet des AM a implicitement rejeté la demande d'admission au séjour présentée le 15 mars 2023 -ressortissante tunisienne née le 11/05/1994-

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	CABINET CICCOLINI J. & C.A
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

05) DOSSIER N° 2302334 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissante tunisienne née le 23/07/93 + 1 500 € article L.761-1 du CJA

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	CABINET CICCOLINI J. & C.A
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

06) DOSSIER N° 2400269 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 24 novembre 2023 portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours -ressortissante cap-verdienne née le 03/03/1964-

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	OLOUMI AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

07) DOSSIER N° 2306314 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 15 novembre 2023 portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours -ressortissante arménienne née le 6/10/1962-

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	████████████████████	OLOUMI AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

15 heures 45

08) DOSSIER N° 2302469 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annulation décision implicite de rejet du préfet des AM, ressortissant russe né le 23/03/1977

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	██	OLOUMI AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

09) DOSSIER N° 2302470 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annulation décision implicite de rejet du préfet des AM, ressortissante russe née le 27/10/1979

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	██	OLOUMI AVOCATS ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

10) DOSSIER N° 2301749 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire Annuler la décision du 18 janvier 2023 par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes a retiré le certificat de résidence valable dix ans - ressortissante algérienne née le 14/12/1986

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	██	Maître ALMAIRAC Aline
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

11) DOSSIER N° 2302437 RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu Holzer

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissante capverdienne née le 06/01/76 + 1 500 € article L.761-1 du CJA + article 37

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	██	Maître ALMAIRAC Aline
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	

15 heures 45

12) DOSSIER N° 2400044 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire refus de séjour explicite + OQTF - ressortissant algérien né le 28/04/81 + 2 500 € article L.761-1 du CJA

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

████████████████████

Maître HMAD Hanan

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

13) DOSSIER N° 2306082 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté du préfet des AM en date du 30 octobre 2023 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours -ressortissante tunisienne née le 08/09/1977-

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

████████████████████

Maître AYACHI Slim

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

14) DOSSIER N° 2400123 RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

Titre de l'affaire Annulation de TS + OQTF sans délai, ressortissant tunisien né le 16/04/2004

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

████████████████████

Maître ANTOINE David

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

15 heures 45

15) DOSSIER N° 2304569 RAPPORTEUR: Monsieur Julien Combot

Titre de l'affaire Annuler la décision par laquelle le préfet des AM a implicitement rejeté la demande d'admission au séjour mention vie privée et familiale, longue présence 10 ans ou travail -ressortissante tunisienne née le 21/02/1983-

Nom des parties

Demandeur Madame M. CHAHER MARIAM

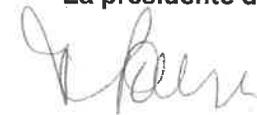
Défendeur PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Représentants des parties

Maître FERNANDEZ Stephen

Arrêté le 13/05/2024

La présidente du tribunal



Marianne POUGET

1800-1800